



## Fiscalité des frontaliers

-----  
Par unhabitue

Bonjour

je viens de débiter comme employé dans une firme allemande le 1 janvier 2024

je viens d'avoir le premier bulletin de salaire et me retire une certaine somme pour le fisc allemand

pourtant j'ai produit le document qui devrait exonérer d'impôts en Allemagne pour éviter une double imposition

( formulaire en trois exemplaires)

comment récupérer ce trop payé au fisc allemand ?

d'avance merci de vos réponses

cordialement unhabitué

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Etes vous certain d'habiter ET de travailler dans la zone frontaliere ? Soit une distane maximale de 20 km de part et d'autre de la frontiere. Il existe une liste précise des communes situées en zone frontaliere

-----  
Par unhabitue

oui il y a aucun doute possible 17 km entre mon lieu de travail et mon domicile par la route alors que la distance nommée est à vol d'oiseau !!!

je m'excuse mais ce n'était pas ma question !!!

-----  
Par Hibou Joli

Il n'y a pas de réponse à votre question qui relève d'un particularisme régional. A titre de frontalier votre impot sur le revenu doit être payé en France (dont le taux est moins élevé qu'en Allemagne) et non sous forme de retenue à la source en Allemagne. Seule solution : recours à un expert comptable de la zone frontalière française qui connaîtra de la mesure administrative très spéciale à adopter

-----  
Par unhabitue

merci de votre réponse